

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_29

id. 3318

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**ÉVOLUTION DES STATUTS
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
- DÉSIGNATION DES ÉLUS**

Lors du Budget Primitif 2017, à l'unanimité, l'Assemblée Départementale a approuvé la modification des statuts du Syndicat Départemental des Déchets.

Ces derniers prévoient notamment une réduction du nombre d'élus du Conseil Départemental de 8 à 5, suite à l'instauration d'un vote plural permettant de garantir la parité des voix et non la parité des sièges, dans un souci de simplification.

Les autres membres du Syndicat des Déchets les ayant aussi validé, Monsieur le Président propose de procéder à la désignation des 5 élus titulaires et 5 élus suppléants qui représenteront le Conseil Départemental au Syndicat Départemental des Déchets.

Pour mémoire, les 8 élus étaient les suivants :

Titulaires :

- Michel Weill
- Gérard Hébrard
- Brigitte Barèges
- Jérôme Beq
- Jean-Philippe Bésiers
- Jean-Luc Deprince
- Catherine Bourdoncle
- Mathieu Albugues

Suppléants :

- Marie-Claude Nègre
- Maryse Baulu
- Jean-Michel Henryot
- Marie-José Mauriège
- Véronique Colombié
- José Gonzalez
- Dominique Sardeing-Rodriguez
- Pierre Mardegan

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du 5 avril 2017 portant modification des statuts du syndicat des déchets,

Considérant la présence d'une seule candidature pour chaque poste à pourvoir,

Après en avoir délibéré, et en application de l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Désigne, en qualité des représentants de l'Assemblée Départementale au sein du Syndicat Départemental des Déchets, les 5 élus titulaires et les 5 élus suppléants suivants :

Titulaires :

- Michel Weill
- Gérard Hébrard
- Jean-Luc Deprince
- Catherine Bourdoncle
- Brigitte Barèges

Suppléants :

- Marie-Claude Nègre
- Jean-Michel Henryot
- Marie-José Mauriège
- Véronique Colombié
- José Gonzalez

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC